

# Relais du télégraphe Chappe à Miribel-les-Echelles (38)

par B. Kaminski

## A) Présentation de la problématique du relais Chappe à Miribel

A la suite d'un questionnaire par certains membres du GREH Cognin, quant au positionnement des relais du Télégraphe Chappe de l'Avant-Pays savoyard et de la Savoie Propre, M. Charpin nous a communiqué les éléments qui lui semblaient répondre à notre questionnaire.

Parmi les sites d'implantation étudiés, nous nous sommes attachés, dans le cadre de ces travaux, à tenter de situer la position de l'ancien relais de Miribel-les-Echelles, à propos duquel il concluait *n'avoir pas retrouvé la ruine*.

Pour synthétiser notre propos, François Charpin a évoqué deux sites d'implantation.

D'une part, dans son article intitulé « *Recherche de la position des sites du télégraphe Chappe sur la ligne Lyon-Turin, en Basse Maurienne et en Combe de Savoie (6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> divisions)* »<sup>1</sup>, en raison de recherches qui n'avaient pas abouti à la découverte de substructures, il s'était résolu à admettre un positionnement proche de la borne cotée 832, au lieu-dit Laupelliet, sur le ban de Miribel-les-Echelles, et sur la crête reliant Voissant au col des Mille Martyrs.

D'autre part, dans son mail du 18/10/2015, il évoquait une seconde position sise sur le ban de Merlas, à un peu plus de 700 m au N/N-W de la borne 832. A l'appui, il joignait une photo d'un extrait du cadastre de 1817 du village voisin de Merlas, faisant mention<sup>2</sup>, à proximité de la limite communale séparant ces deux communes, du « Télégraphe de Miribel ». Et, il nous a semblé qu'il avait alors pris en considération, sur cet extrait de cadastre, une représentation rectangulaire située à gauche de ladite mention.

Toutefois, il donnait à ce site des coordonnées GPS<sup>3</sup>, quelque peu différentes de celles de la construction, située, selon nous, quelques dizaines de mètres plus au N.

Or, s'il apparaît immédiatement que le positionnement de la mention « Télégraphe de Miribel » n'est, à l'évidence, pas en adéquation avec la localisation de la borne cotée 832, la proposition d'implantation du site du relais sur le ban de Merlas ne s'avérait pas, selon nous, des plus judicieuses.

C'est pourquoi nous nous sommes enquis de répondre à cette double problématique.

## B) Avertissement

Les éléments recueillis, sous forme de notes synthétiques, au chapitre C suivant n'ont été intégrés dans ce document que pour permettre de mieux comprendre comment nous avons progressé dans notre réflexion lors de ces travaux.

---

<sup>1</sup> Paru dans « *Les Cahiers de la FNARH* », n°109, 2008, p.134-154.

<sup>2</sup> Mention dont nous avons déjà pris connaissance lors de précédents travaux, mais sur le thème d'un légendaire « Camp de Pompée », évoqué au 19<sup>e</sup> siècle par l'abbé Chapelle, qui aurait été établi sur cette arête, au cours du 1<sup>er</sup> siècle précédant notre ère.

<sup>3</sup> Répondant aux coordonnées GPS ci-après 31 T 0710 625 / UTM 5037 425.

Le lecteur pourra donc, au moins dans une première lecture, se porter directement au chapitre D « Réflexions conclusives... » page 6.

Et puis, éventuellement, revenir au chapitre C, pour y rechercher quelques précisions sur la méthodologie et les documents utilisés.

### C) Recueil chronologique de nos travaux et recherches, notes et interrogations

1) Lors d'une visite, le 22/10/15, sur le terrain avec Bernard Chapoton (de Villette), après avoir vérifié qu'il n'y avait aucune mention de relais Chappe sur les cadastres (napoléonien et récent) de Miribel, nous avons rencontré M. Roux-Sibillon, résidant en ces lieux (Aupelliet ou Haut Pellier). Constat fait à la borne cotée 832 : si nous sommes effectivement en liaison directe, quoique limite, avec le Baracuchet, en revanche, la cote 953 est (aujourd'hui seulement ?) quelque peu cachée par un rideau d'arbres proche de la Mortière. M. Roux-Sibillon, à la suite de mon interrogation concernant l'origine du terme Haut Pellier (Hauts Peupliers, lui ai-je suggéré volontairement, car j'avais supputé la solution), m'a répondu que les « anciens » évoquaient « Hauts Piliers », plus vraisemblablement « Haut Pilier », donc très vraisemblablement le relais, au N-W de la cote 832, et au N de la grange encore existante sur le chemin de la Pierre à Mata, presque en limite communale entre Merlas et Miribel, actuellement en forêt. Il paraît probable que le sommet coté 854, à environ 70 m de la limite communale, et à 200 m au N de la grange, ait pu supporter le relais Chappe. Cela est d'autant plus vraisemblable qu'à 1,5 km, près de « Chez Morel » (sur la carte IGN), en direction du Baracuchet, la cote de terrain est de l'ordre de 845 m, pas vraiment prohibitive compte tenu de la cote du Baracuchet (960 m), mais tout de même quelque peu gênante, compte tenu de la végétation en ces lieux, si le relais de Haut Pellier se situait effectivement à 831 m. A noter que, il y a quelques années, entre la grange et la cote 854, a été implanté un pylône hertzien.

2) Le 26/10/15, avec B. Chapoton et R. Rey, nous sommes allés parcourir toute la crête au nord de la grange jusqu'à Mortière, notamment le sommet, soi-disant coté 954 (949 selon GPS René, et 945 à mon altimètre). Aucune trace de substruction, ni même aucune suspicion, n'a pu être retrouvée.

3) Quelques précisions sur la ligne Paris-Lyon-Milan-Turin, puis Venise (tirées de l'ouvrage de J. Descotes-Genon<sup>4</sup> prêté par B. Chapoton).

Ordonnée en 1805 par Napoléon 1<sup>er</sup>, et en service de 1807 (plutôt 1809) à 1814. 8 postes de Lyon à Miribel, et 20 de Miribel à Turin.

En 1793, apparaît la formidable invention de Claude Chappe – adoptée par la Convention, et réalisée en vraie grandeur sur Paris-Lille (16 stations) dès 1794 – qui restera en usage en France pendant plus de 50 ans, et aussi en Algérie pendant la guerre de Crimée, jusqu'aux débuts du télégraphe électrique. Celle de Strasbourg, avec 48 postes, suit en 1798, et celle de Brest, terminée en 7 mois avec 55 stations.

L'appareil se compose d'un grand bras en bois, peint en noir, appelé « régulateur », perché en haut d'une échelle verticale de 4,50 m, sortant d'un petit bâtiment ou « maisonnette » de 3 à 10 m de haut (et de section carrée pour la ligne de Milan). Ce régulateur pivote autour de son centre et peut prendre deux positions utiles, horizontale et verticale. A chaque extrémité du

<sup>4</sup> « Le télégraphe aérien Chappe, au-dessus des Alpes, en Chartreuse, et à Miribel-les-Echelles. 1806-1814 », Imp. Solaro, Belmont-Tramonet, 1998, 72 pages.

régulateur, pivote un bras de 2 m de long appelé « indicateur » qui peut prendre 7 positions par rapport au régulateur, et forme avec celui-ci des angles de 45, 90, 135, 180, 225 et 270°. Ce bras est terminé par un contrepoids. Les 3 pièces du régulateur sont mues par des poulies et des cordes. A l'intérieur du bâtiment, l'employé manœuvre le mécanisme appelé manipulateur > 49 signaux différents avec régulateur horizontal, et 49 lorsqu'il est vertical (soit 98 au total).

Lunettes installées à poste fixe, dans logement où mise au point a été réalisée une fois pour toutes (pour un signal à 10 km, le grossissement est 40, avec un champ de 20 à 25 min. d'angle.

Bâtiment des stationnaires comprend généralement 2 pièces : dans l'une, repas et coucher ; seconde pièce dite de « manipulation », se situe au-dessus, exigüe, glaciale l'hiver.

Sur ce total de 350 à 400 dépêches ayant transité en 5 ans au-dessus des Alpes, seulement une quinzaine ont été transmises au cours des mois de décembre et de janvier, ce qui montre à l'évidence que les mauvaises conditions météorologiques et la courte durée du jour ont eu un effet néfaste sur le trafic télégraphique. Le trafic cumulatif, de 1809 à 1814, montre 87 dépêches en Mai, 63 en Avril, 57 en Juin, 50 en Juillet, 38 en Mars, 30 en Septembre et 20 en Août.

Durée de transmission : record, semble-t-il, pour l'annonce de l'accouchement de Marie-Louise. Déposée à Paris le 20 mars 1811 à 10 h 30, elle est retransmise de Milan pour Venise le 21 mars à 9 h. Elle a mis moins de 22 h (dont les heures de nuit non utilisables). L'A-R Paris-Milan dans la journée (env. 12 h) reste un record absolu.

#### 4) Eléments nouveaux figurant dans certains ouvrages

Dans celui prêté par B. Chapoton, de Jean Descotes-Genon<sup>5</sup>, celui-ci évoque p.68-69 « *Le curé Guillon, en effet, écrit en 1934 qu'en ce hameau où subsistaient alors qq ruines, existait un pilier surmonté d'un télégraphe...qui correspondait avec un autre placé à Baracuchet et transmettait les nouvelles pour Lyon* ». « *Le terme Haut Pellier (haut pilier) ne figure dans les actes notariaux ou judiciaires qu'à partir de l'époque 1810-1830. Joseph Descotes-Genon, en 1967, précise que Marc Dubois avait vu, en 1930, quelques ruines non loin du lieu-dit l'Hopellier, et ajoute que, parmi celles-ci, aurait existé une maladrerie. Actuellement, les personnes habitant le hameau situent ces ruines à l'orée du bois (tout comme Simon Roux-Sibillon aujourd'hui), connu sous le nom du Bois Giroud (qui jouxte la limite communale), d'après les dires de précédents occupants vers 1930, dont Mme Vve Elysée Rentier, décédée. On voit là, près d'une grange restaurée avec un profond puits, et d'un moderne pylône hertzien, une assise de gros blocs de pierre (que nous-aussi avons remarquées, sous forme, nous semble-t-il, d'un autel chrétien, ou d'un aménagement de source), à la cote 840 environ...cependant, le cadastre de 1835 ne mentionne à cet emplacement aucune construction. En revanche, 50 m plus au sud, sur ce même plan cadastral, on note, tout près de l'actuelle borne géodésique marquant la cote 831 (832), une petite construction carrée, sous les n°429bis et 430, intitulée grange et cour, attribuée à Claude Allegret-Cadet et Pierre Montagnat-Rentier, fils à Claude, au Cossert...site mieux dégagé que celui de la cote 840, déjà à l'intérieur de parcelles boisées*

Mais qu'en était-il au début du XIX<sup>e</sup> siècle ? D'autant que le relais se situait, selon la tradition populaire, sur un « pilier », et que, placé à la cote 840, en fait, plutôt 830, juste dans le col, il devait se remarquer sur « fond de ciel », tant depuis le Baracuchet, que depuis le Crucifix, sous réserve d'être de hauteur conséquente.

<sup>5</sup> Dito 4.

Ce qui nous semblait jusqu'alors une évidence, une nécessité<sup>6</sup>, en matière de visibilité, de « lisibilité », est confirmé par J. Descotes-Genon, p.13, à savoir ; « *L'appareil doit, pour chacun des deux postes correspondants qui l'observent, se détacher sur fond de ciel, être à découvert ou « à l'horizon ». L'angle de déviation ne doit pas dépasser 40°, et le rayon visuel maintenu le plus près possible de l'horizontale ou avec une inclinaison régulière. On essaye aussi de choisir des sites tels que le site intermédiaire puisse être sauté. Les forêts ne sont pas favorables car l'humidité qui s'en dégage « risque d'obscurcir le rayon visuel », mais les arbres gênants peuvent être abattus, moyennant indemnité de dédommagement au propriétaire ».*

On notera, en outre, la relation qui peut être faite entre les pierres taillées évoquées, et le lieu-dit qui côtoie le Haut-Pellier, à savoir Pierre Taillée !..Mais aussi surtout que les constructions des parcelles 429 bis et 430 du cadastre napoléonien, aujourd'hui occupées par la maison et les dépendances de M. Roux-Sibillon, avaient des murs ne convenant absolument pas aux rayons vers 953 et le Baracuchet puisque orientés respectivement aux azimuts 10-190°, alors qu'ils auraient dû l'être à sensiblement 45-225°. Par ailleurs, cet endroit, selon nous trois, ne convient, à l'évidence, pas, pour une implantation du relais.

De plus, le texte d'époque rapporté par Alfred Jamaux dont fait état F. Charpin<sup>7</sup> paru dans *Les Cahiers de la FNARH*, n°100, Journée d'Etudes, Lyon, 22-23 juin 2006, p.95, et traitant de « L'établissement de la section Lyon-Turin, par Mathieu-Xavier Durant », évoque « *...et, en plus, d'après les ordres de Durant, choisir, avec l'aide de Doncieu (ou Darcieu ?), un point intermédiaire entre Baracuchet et l'Epine. C'est chose faite le 17 (décembre 1806) ; le point choisi est la cote 831 en Miribel-les-Echelles, à 7 km au N-E de Baracuchet, et sur le même dôme allongé. L'Epine est à 15,5 km, également au N-E... »*

Or, si la borne cotée 832 se trouve bien à 15,5 km de la cote 953, elle ne se trouve, en revanche, qu'à 6 km du Baracuchet, soit, tout de même 1 km de moins ! Par contre, une cote 831, positionnée à 350 m à l'W/N-W de la Mortière, se situerait à 15,2 km de 953 (Crucifix) et à 6,6 km du Baracuchet, tout en étant, tous trois, alignés !...

**En conséquence, outre la (les) position(s) évoquée(s) dans le mail de F. Charpin sur Merlas, deux hypothèses se présentaient alors à notre questionnement :**

**- d'une part, la vérification d'un éventuel positionnement à 350 m à l'W/N-W de Mortière** (qui pourrait avoir été la Maladrerie évoquée plus haut), proche de la ligne de crête, mais sur son versant N-W, à une altitude de l'ordre de 830 m. Plus précisément, dans le prolongement du chemin d'exploitation figurant sur le cadastre de 1835 s'orientant au nord à partir du carrefour de la grange proche de la borne cotée 832, et accessible par le chemin en provenance de Mortière, situé dans l'exact alignement Baracuchet-cote 953 Crucifix, et correspondant donc au positionnement du cadastre de Merlas. On notera que la bissectrice des rayons visuels devrait donc être orientée presque exactement S-E/N-W (azimut 135°), et, par voie de conséquence 2 murs orientés cette direction, la porte étant ouverte dans le mur S, et 2 autres murs, orientés S-W/N-E, par lesquels se faisaient les visées. Mais, hélas, aujourd'hui situé en plein bois, et à 750 m au nord du carrefour de la grange, donc relativement loin du Haut-Pellier !

<sup>6</sup> Au contraire des tours à signaux romaines.

<sup>7</sup> Dito 1, p.

- **d'autre part, le site de la grange-puits-pierres taillées, près de la borne 832**, qui a pu accueillir le « pilier » support de relais, dans le col, facilitant les « visions » depuis les 2 relais qui l'encadrent. Mais hélas aussi pour cette version, les 3 points ne sont pas alignés, et, surtout, la position ne correspond pas à celle mentionnée dans le cadastre de Merlas, à 750 m de là, ce qui est quasi rédhibitoire !

6) Recherches du 30/10/15, avec M. Kaminski, en vue d'étudier la première des 2 hypothèses présentées sommairement ci-dessus :

Relation des opérations sur le terrain :

Accès direct par la Mortière. A partir du carrefour de chemins situé à 100 m à l'W/N-W de, à 835 m alt., pérégrination par chemin partant au N-W pour contourner par le N l'éminence ellipsoïdale marquée par l'isohypse 845, sensiblement orientée S-N, de 600 m de long !

Cette éminence constitue en effet une « butte » intermédiaire, sur la longue crête (6 km) s'étirant des gorges de Chailles au col des Mille Martyrs, dominant de près de 50 m (cote 854) le col du carrefour de la croix de Saint-Roch (806 m) situé plus au S, d'où s'écoule vers l'E le ruisseau de Chenavas.

De plus, cette éminence « tangente » presque, à son extrémité N-W, la ligne reliant directement le Baracuchet à la cote 953 du col du Crucifix (alors que la cote 832, dite de l'Aupelliet, s'en écarte de 600 m à l'E !), pourrait avoir servi de substrat à un relais intermédiaire dans les conditions décrites par la relation du 17/12/1806.

Dès la 1<sup>ère</sup> approche, il apparaît que, situés quelques mètres en contrebas nous contournerons effectivement une éminence en forme de molard rond aujourd'hui totalement recouverte d'un bois de résineux datant de quelques décennies.

Après avoir côtoyés le changement d'orientation de la limite communale entre Merlas et Miribel (représentée sur l'extrait du cadastre de Merlas de 1817, avec, à l'W, le coude du chemin en provenance de la Garonnière), le chemin pris initialement nous ramène sur celui emprunté le 26/10 avec B. Chapoton et R. Rey.

Un tertre (à 845 m) envahi par les ronces, déjà examiné par B.C. et R.R., est à nouveau inspecté sur la droite du chemin de retour vers la Mortière, sans résultat. Par contre, plus au N, un second tertre (c'est le molard rond, déjà aperçu plus haut, dont nous avons fait le tour), situé à gauche du chemin, dans les sapins, semble plus favorable, puisqu'il se situe bien à l'extrémité N-W de l'isohypse 845.

Nous entreprenons alors le relevé à la boussole du chemin traversant S-N la butte déjà décrite, puisqu'il me paraît évident que le tracé du chemin de randonnée reporté sur la carte IGN est faux (hypothèse qui s'avèrera fondée après mise au propre sur le cadastre).

Enfin, retour au second tertre, pour étude complémentaire.

Immédiatement, au point le plus septentrional de l'isohypse 845, apparaît un remarquable bloc erratique (gneiss) de 2 m<sup>3</sup> env., et à une dizaine de mètres au N-E, une plate-forme, surprenante en ce molard rond, absolument plane d'une dizaine de m<sup>2</sup>.

De plus, 3 pierres et une souche (recouvrant une 4<sup>e</sup> pierre ?) semblent former un carré d'exactly 3 x 3 m (correspondant sensiblement aux emprises relevées dans les plans de Cattaneo (cf. doc. F. Charpin).

Enfin, les segments reliant les pierres entre elles ont des orientations correspondant presque exactement à l'azimut reliant le Baracuchet à la cote 953 du Crucifix, à savoir géographiquement 44°40', et, forcément à sa perpendiculaire (224°40').

Pour terminer nos recherches, nous effectuons, toujours à la boussole, le positionnement exact de cette éminence, par rapport au carrefour de départ.

7) Recherches du 4/11/15 en mairie de Merlas et sur le terrain.

Pour conforter mon appréciation sur la mention « Télégraphe de Miribel » apparaissant sur le cadastre de Merlas, je suis allé « vérifier » ce point à la Mairie de Merlas. Il s'avère que cette mention figure sur le seul plan d'assemblage des différentes sections de la commune. Le petit rectangle qui apparaît, tant en agrandissement sur la photo, que sur le plan, semble avoir été rajouté (pour quelle raison ?). **Mais, fait totalement incontestable, sur la section au 1/2500<sup>e</sup>**, reprenant notamment les lieux-dits Les Traverses, Les Essards Vieux et Le Fayeux, jusqu'à plusieurs centaines de mètres autour de l'endroit concerné, **ne figure aucune construction**, hormis celles situées au Mont, à 600 m au N-E, en limite communale avec Miribel.

Sur le terrain, je suis allé ensuite « découvrir » la zone concernée par la seconde proposition de F. Charpin, y compris dans sa relation avec celle du tertre dit 845. Sans aucune nouvelle découverte. Sinon le relevé complémentaire de quelques sentiers de cette zone.

#### D) Réflexions conclusives après exploitation de l'ensemble des éléments recueillis :

1) Ainsi que le pense aujourd'hui F. Charpin, la position du relais de Miribel se situerait sur le ban de Merlas (cf. *photo*). Pour justifier ce choix, il a probablement dû interpréter le petit rectangle qui apparaît sur le **tableau d'assemblage du cadastre, au 1/10000<sup>e</sup>**, que la photo



**Photo d'un extrait du tableau d'assemblage du cadastre de 1817 de Merlas**

reproduit en partie, immédiatement à l'W de la mention « Télégraphe de Miribel » comme étant ledit relais. D'autant que cet emplacement se situerait précisément sur l'alignement Baracuchet-cote 953 du Crucifix. C'est, en fait, le site présumé de relais le plus au N des deux figurant sur Merlas (cf. *Fig. 2*). Mais, si l'on se fie à la précision du trait du rectangle, **ladite**

**construction aurait mesuré sensiblement 9 x 15 m au sol, ce qui apparaît très excessif pour un relais du télégraphe Chappe** notamment sur la ligne Lyon-Turin (cf. ci-dessus).

Par ailleurs, comment penser que, tant les aménageurs de la ligne, à travers leur relation de 1806<sup>8</sup>, que leurs responsables chargés de la gérer, puis, une dizaine d'années plus tard, les géomètres chargés de la réalisation du cadastre de Merlas, **aient tous fait référence au Télégraphe de Miribel.**

Et, si le relais s'était effectivement trouvé sur Merlas, on peut penser que les indemnités pour acquisition, ou location, de la (ou des) parcelle(s) concernée(s) auraient permis de rectifier l'erreur initialement commise.

Enfin, il est peu vraisemblable que la limite communale, ou paroissiale précédemment, ait pu évoluer en « remontant » les pentes occidentales de l'arête du Mont, longue de 6 km reliant Voissant au col des Mille Martyrs (cf. photo). En effet, depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle, des dizaines de bornes aux armes des Clermont jalonnent ces terres, sur la crête sommitale, entre les paroisses du Val d'Ainan et celles du Guiers.



**Fig. 1 – Plan de situation du mamelon 845**

Toutes ces observations sont corroborées par le fait que sur la feuille de cadastre au 1/2500<sup>e</sup> (améliorant donc la précision de lecture dans un rapport de 1 à 4) de la zone concernée, notamment au lieu-dit « Les Traverses », ne figure aucune construction. Et ce, trois ans seulement après l'arrêt d'activité du télégraphe.

<sup>8</sup> Sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Ces remarques concernent également le site qu'évoque F Charpin dans son mail, de coordonnées GPS 31 T 0710 : UTM 5037 425. Ce site s'avère avoir été relevé à quelques dizaines de mètres au S de la représentation rectangulaire sur le cadastre de Merlas (cf. Fig.3).

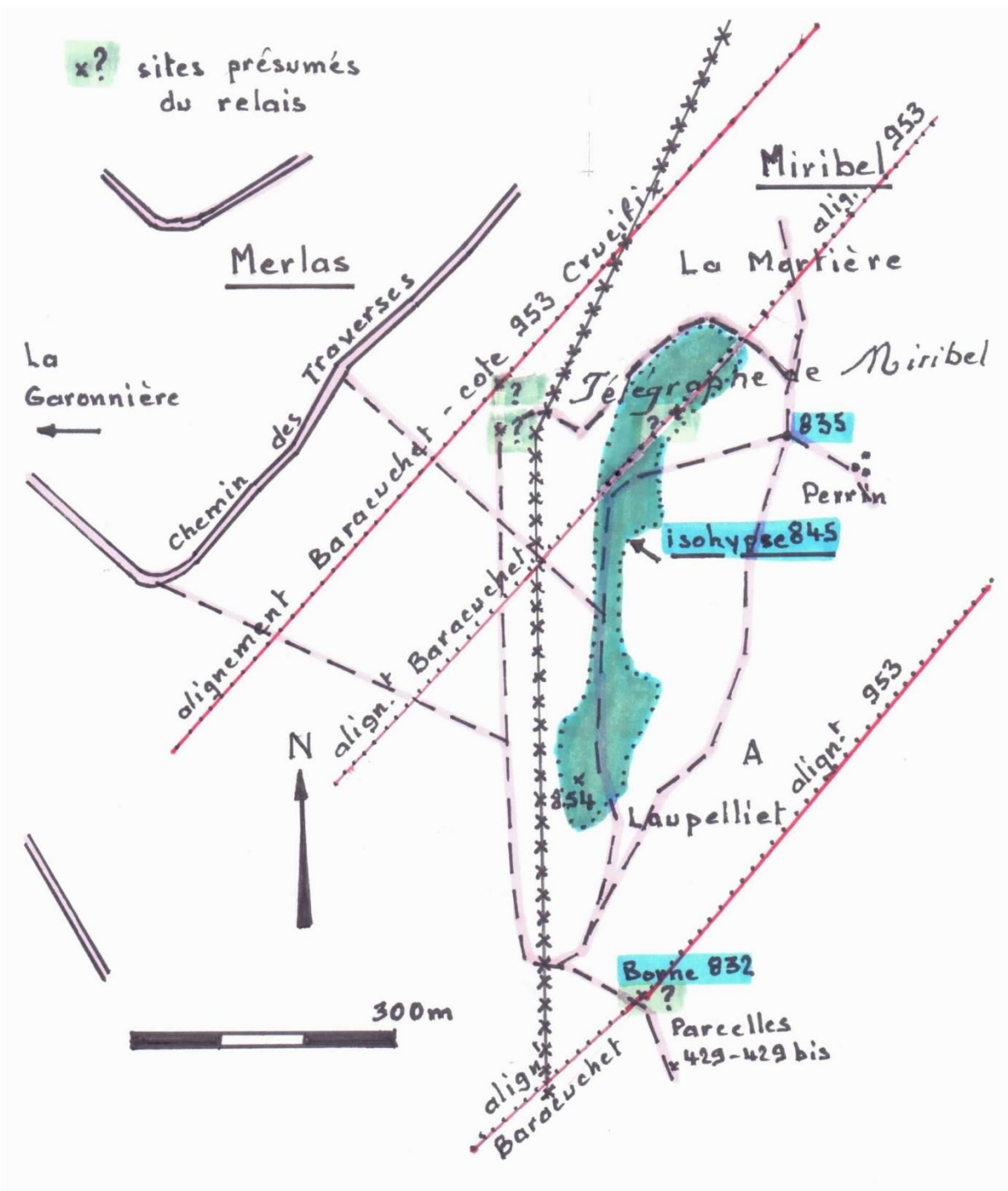


Fig. 2 – Positionnements des 4 hypothèses étudiées d'implantation du relais de Miribel

2) Nous pensons donc que la mention « Télégraphe de Miribel » du cadastre napoléonien de Merlas, si elle ne précise pas la position exacte du relais, en indique toutefois une



**localisation approximative. En l'occurrence sur le ban de Miribel, à l'E des Traverses (Merlas), et au N-E de la croix de Saint-Roch.**

Ainsi, plusieurs emplacements auraient pu l'accueillir. Ce pourrait être prioritairement l'éminence cotée 854 sur la carte IGN, à l'E de la Pierre à Mata, qui domine l'ensemble de cette zone. Malheureusement, nos recherches sur le terrain ne nous permettent pas d'envisager une implantation en ce lieu, particulièrement perturbé par un lapiaz, dans la mesure où il aurait nécessité des aménagements particuliers.

**Restent donc deux sites en lisse.** D'une part, **celui qui aurait été positionné à l'W de la Mortière**, à 830-845 m d'altitude, à distance raisonnable (400 m) de l'actuel lieu-dit du Haut Pellier. Et d'autre part, **un second, dans les environs de la borne cotée 832**, seuls proches du Haut Pellier, à 400 m au S-E de la Pierre à Mata, comme l'évoquait initialement F. Charpin, ainsi que la tradition populaire, même si son éloignement de la zone où a été écrite « Télégraphe de Miribel » semble, a priori, réhibitoire.

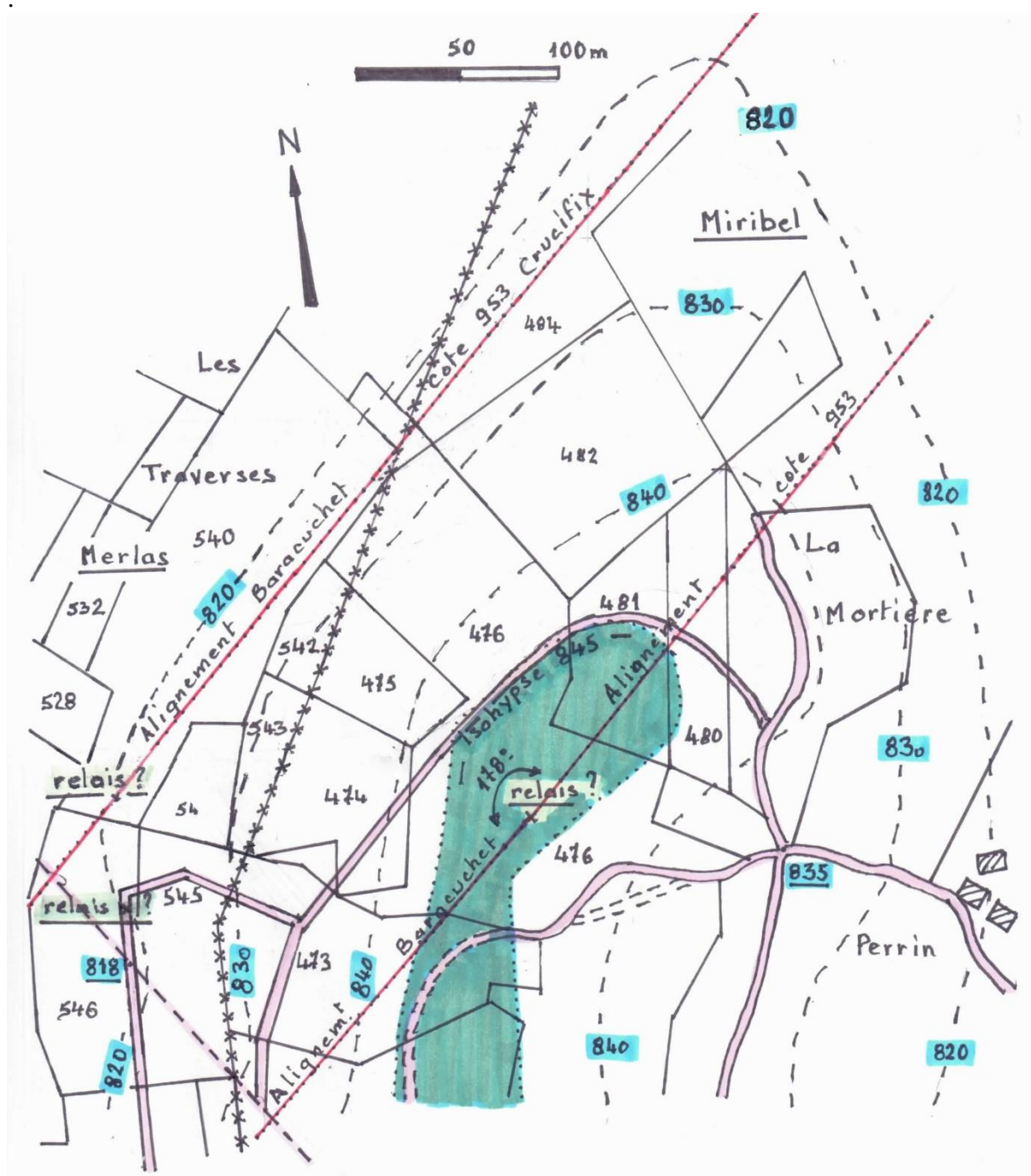


Fig. 3 – Appréhension de la zone septentrionale de l'isohypse 845

3) A la suite de nos différentes reconnaissances sur le terrain, nos travaux ont consisté, à partir de la photographie transmise par F. Charpin du cadastre de Merlas de 1817, représentant l'orient de la Garonnière, à mentionner sur une carte, à l'échelle du plan d'assemblage, l'intitulé de 1817 « Télégraphe de Miribel ».

Puis à positionner, à l'E de la limite communale entre Merlas et Miribel, des composantes complémentaires permettant d'appréhender globalement la problématique. En priorité des éléments de la carte IGN (chemins d'exploitation et isohypse 845, caractéristique des 600 m de longueur S-N de surélévation de cette partie de l'arête sommitale) et du cadastre de Miribel (chemins, lieux-dits, parcelles, habitats de 1835). Mais aussi d'autres, relevés sur le terrain, à

savoir, les tracés effectifs des chemins et le positionnement du tertre appréhendé lors de nos recherches du 30/10/15 et 4/11/15.

**Or, élément fondamental, il s'avère que la localisation du tertre le plus septentrional de l'isohypse 845 correspond bien à la position de l'inscription « Télégraphe de Miribel » du cadastre de Merlas, sur le ban de Miribel (cf. Fig.2).**

Alors que la cote 832, située à l'extrémité méridionale, en est distante de 750 m !

Et que le site supposé de Merlas (le plus au N) se positionne à au moins 80 m du début de la mention « Té... ».

4) La relation du 17/12/1806, lors de l'établissement de la ligne Lyon-Turin, faisait état de la notion de point intermédiaire entre Baracuchet et Crucifix. On peut en déduire, comme J. Descotes-Genon<sup>9</sup> que les points devaient être sensiblement alignés, *de telle façon que le site intermédiaire puisse être sauté. Or, le tertre 845 reconnu est presque « tangenté » par l'alignement des relais Baracuchet-Crucifix (cf. Fig. 2 et 3).* Il s'en trouve éloigné, au S-E, de seulement 170 m, au regard des 22 km séparant Baracuchet de la cote 953, alors que l'actuelle borne 832 en est distante de 600 m.

Ainsi les alignements des faisceaux visuels vers Baracuchet et Crucifix y feraient entre eux un angle de 178°, alors que ceux de la cote 832 se feraient sous 171°.

Au lieu de 180° dans le cas d'un parfait alignement, comme on aurait pu, peut-être, le relever sur le site N de la seconde proposition de F. Charpin.

5) Cette même relation faisait état de distances de 15,5 km entre la cote 953 du Crucifix et le relais de Miribel, et de 7 km, entre ledit relais et le Baracuchet. **Or, le tertre 845 se situe précisément à 15,2 km de la cote 953 (- 2 %), et à 6,675 km du Baracuchet (- 4,6 %).**

Alors que la cote 832 en est respectivement éloignée de 15,5 et 6 km. Soit, pour cette dernière distance, une différence de 17 %, qui s'avère excessive pour des concepteurs de ligne !

Enfin, le site présumé de Merlas serait distant de 6,425 km (- 8,2 %) et 15,325 km (- 1,1 %).

6) En accord avec les recommandations de conception des lignes rapportées par J. Descotes-Genon<sup>10</sup>, les **alignements respectifs N-E (azimut sensib. 45°), vers la cote 953, et S-W (225°), vers le Baracuchet, à partir du tertre 845, se détachent effectivement sur « fond de ciel »<sup>11</sup>**, et ne sont aucunement gênés par des reliefs intermédiaires.

Contrairement au site méridional présumé du relais de Merlas (31 T 0710 625 / UTM 5037 425), particulièrement gêné en direction de la cote 953, par l'isohypse<sup>12</sup> 830, parce que le site est implanté à 820 m environ<sup>13</sup> (cf. Fig.3).

On observera également que le site septentrional supposé de Merlas serait également gêné par l'isohypse 825.

<sup>9</sup> Dito 4, p.13.

<sup>10</sup> Ibid.

<sup>11</sup> Si l'on fait abstraction de la forêt actuelle, et du fait que, au-delà de la chaîne de l'Epine, le massif du Revard fait office de « rideau de scène ».

<sup>12</sup> Courbes de niveau terrestres.

<sup>13</sup> Qui aurait donc nécessité la réalisation d'une tour de plus d'une douzaine de mètres de hauteur, pour permettre le travail des stationnaires du télégraphe. D'autant moins vraisemblable qu'elle aurait été implantée dans une pente variant, à cet endroit, de 25 à 50 % !

7) Positionné sur le cadastre de Miribel de 1835 (cf. *Fig. 3*), **le tertre 845 se trouve situé en position centrale d'une parcelle (n°476) de superficie très nettement supérieure (2,1 ha env.)** à celles environnantes (1 ha max.).

On observera que, tant le parcellaire, les chemins, et les courbes de niveau (isohypses), mettent bien en évidence la fin septentrionale du promontoire, dont le tertre constitue l'éminence. De même, on constatera l'évident intérêt pratique, pour des concepteurs de « ligne optique » de ce positionnement.

De plus, celle-ci est **pratiquement « cernée » par des chemins**, aujourd'hui encore en exploitation, mais pas mentionnés sur toute leur longueur sur le cadastre de 1835. La superficie et le positionnement de cette parcelle permettent de penser qu'elle devait avoir une certaine importance, liée probablement à la présence du relais.

8) **La parcelle 476, ainsi que celles qui l'environnent, sont aujourd'hui boisées. Mais deux observations permettent de penser qu'il n'en était pas de même il y a deux siècles, en tout état de cause jusqu'en 1814 (cf. ci-après).**

Premièrement, il apparaît que, sur la majorité de la crête de 6 km évoquée plus haut, le boisement n'existe que sur le versant occidental, hormis sur les 600 m de l'éminence de l'isohypse 845, et près du col des Mille Martyrs. Deuxièmement, les arbres qui occupent aujourd'hui cette première zone s'avèrent être des résineux, plantés très certainement depuis seulement quelques décennies.

9) Au faite du tertre 845, sur une plate-forme légèrement surélevée (d'environ 30-40 cm) par rapport à son environnement, **3 grosses pierres et une souche semblent former une emprise carrée correspondant au plan de Cattaneo d'env. 3 x 3 m** (cf. photo).

Alors qu'aucune emprise n'a jamais pu être retrouvée à la cote 832, ni sur les sites présumés de Merlas.

Selon un membre du GREH Cognin, Frédéric Mareschal, **il était d'usage en Maurienne, lorsque l'on souhaitait démolir une construction, tout en se réservant la possibilité de la reconstruire ultérieurement en l'état, de conserver les 4 pierres d'angle.** Cet usage devait être en relation avec la notion de « pierre angulaire ». Elles devaient ainsi faire office de fondement, sur lequel peut se construire un raisonnement, mais aussi une construction...

10) En outre, **les vraisemblables murs du relais, à travers le « fantôme » des pierres retrouvées, sont exactement perpendiculaires aux azimuts 45° et 225° des relais proches (Baracuchet et 953). Ils sont donc tout à fait adaptés aux « visées » des opérateurs.**

11) Par ailleurs, on précisera que **le tertre est à seulement 225 m à l'W des constructions dénommées Perrin** sur le cadastre de 1835, implantées au lieu-dit « Mortière ».



**Photo du « fantôme » des pierres angulaires du tertre surélevé 845**

Alors que le cadastre de Merlas fait état du télégraphe de Miribel en 1817, celui de Miribel, réalisé 18 ans plus tard, n'en fait bizarrement aucune mention, ni même ne fait apparaître aucune construction en cette zone.

**Il est donc hautement probable que la démolition, pierre par pierre, du relais, a été faite, dans l'intervalle 1817-1835, au bénéfice des constructions les plus proches.**

On notera, à ce propos, que les Agents-Voyers du XVIII<sup>e</sup> siècle avaient reçu ordre d'utiliser prioritairement le pavement des voies antiques pour remettre en état les routes royales, avant que de procéder à l'ouverture de nouvelles carrières.

12) Mais, constatation particulièrement importante, sur le Registre de Propriété établi lors de la réalisation du cadastre de 1835 de Merlas, **la parcelle 476 appartenait alors à Benoît Perrin, résidant, à... la Mortière (constructions Perrin).**

**Ce qui pourrait conforter l'hypothèse émise dans l'observation précédente.**

Ainsi, peut-on penser qu'après l'arrêt de l'exploitation de la ligne en 1814 cette (ces) parcelle(s) fut (furent) laissées à l'abandon, et en voie de reboisement naturel ou anthropique. Car, lors de la réalisation du cadastre en 1835, la parcelle était « sensée » boisée, Mais sans précision si elle l'était alors sous forme de taillis ou de futaie.

13) Au regard du laps de temps plutôt court (21 ans), qui s'était déroulé depuis l'abandon du relais, on peut être extrêmement surpris que, lorsque fut réalisé le cadastre de Miribel en 1835, **aucun témoignage précis ne pût être pris en considération par les géomètres. Pourquoi les habitants de la « crête », notamment la famille Perrin, n'ont eu alors la moindre propension à désigner l'ancien lieu d'implantation du « Haut Pilier » ?**

Tout en contribuant, par contre, à déterminer une « vague » zone située à quelques centaines de mètres au S, qui donnera naissance au lieu-dit ambigu de Aupelliet, ou Haut Pellier.

Ce qui entraînera plus tard les témoignages très imprécis des années 1930, tant du curé Guillon, que de Marc Dubois et de Mme Rentier, relayés ensuite, de façon encore plus nébuleuse, quelques décennies plus tard, dans les déclarations des résidents locaux.

**La vente au sieur Perrin, ou la location de ses terres, était-elle conditionnée par une clause de conservation du gros-œuvre du relais ?**

14) Seul problème véritable, et qui aurait pu être d'importance : **comment expliquer que l'isohypse 845 ait pu être confondue avec une cote 831 ?**

La réponse réside dans le degré de précision très aléatoire des cartes de l'époque. En effet, au cours des deux premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, les concepteurs de la ligne Lyon-Turin devaient encore se satisfaire de fonds de cartes de la famille Cassini, datant du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, totalement dépourvus de toute référence altimétrique.

Certaines cartes pouvaient être toutefois éventuellement complétés de relevés d'isohypses espacées de 40 m de dénivelées en montagne, et de 10 m en plaine !

A titre d'exemple, on précisera que la carte dite d'Etat-Major, qui fut pourtant établie à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, vraisemblablement 80 ans plus tard, que présente Jean Descotes-Genon en annexe de son ouvrage<sup>14</sup>, ne fait apparaître aucune courbe de niveau.

Elle fait état d'un « Signal » coté 960 m, en lieu et place de la cote 953, située immédiatement au N du col du Crucifix. Sur la même carte, le sommet borné 1075, à 2 km au sud du Signal précédemment évoqué, est donné à 1065 m par la carte IGN, soit dix mètres de moins.

**Chacun aura donc compris que, dans la relation du 17/12/1806, la référence à la cote 831 n'a que peu de chances de correspondre à la réalité du terrain, et, moins encore, de justifier une implantation du relais près de la borne cotée actuellement 832, ni, a fortiori, à 820 m sur le ban de Merlas !**

15) **En conséquence**, en conformité avec le positionnement, même imprécis, de la mention « Télégraphe de Miribel » sur le cadastre de 1817 de Merlas, **le site du tertre existant à l'extrémité septentrionale de l'isohypse 845 de la crête sommitale existant entre les lieux-dits des « Traverses », sur Merlas, et de « La Mortière » sur Miribel, nous semble très probablement être celui évoqué dans la relation du 17/12/1806.**

D'après les relevés réalisés sur le terrain, reportés sur le cadastre, puis sur la carte IGN, **sa position GPS serait donc : 31 T 0710 850 / UTM 5037 412.**

---

<sup>14</sup> Dito 4, p.74.